

**Arrêté ministériel portant désignation d'assesseurs de la  
chambre de recours des membres du personnel  
administratif, du personnel spécialisé, du personnel de  
maîtrise, gens de métier et de service de l'Université de  
Liège et de l'Université de Mons**

**A.M. 11-02-2014**

**M.B. 07-07-2014**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'arrêté royal du 30 octobre 1971 fixant le statut du personnel administratif, du personnel spécialisé, des gens de métier et de service des universités, facultés et centre universitaire de l'Etat, modifié par le décret du 22 octobre 2003, article 61;

Vu l'admission à la retraite de certains assesseurs,  
Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en tant qu'assesseur effectif au sein du groupe du personnel administratif, du personnel spécialisé, du personnel de maîtrise, des gens de métier et de service de la chambre de recours de l'Université de Liège et de l'Université de Mons :

1° Mme Sylvie VANDERHEYDEN, premier agent spécialisé à l'Université de Liège;

2° Mme Silvana GUARNERI, premier agent spécialisé en chef à l'Université de Liège;

3° Mme Martine URBAIN, agent spécialisé en chef à l'Université de Mons.

**Article 2.** - Sont désignés en tant que membre suppléant au sein du groupe du personnel administratif, du personnel spécialisé, du personnel de maîtrise, des gens de métier et de service de la chambre de recours de l'Université de Liège et de l'Université de Mons :

1° Mme Joëlle TILMANT, premier attaché à l'Université de Mons;

2° M. Fabrice CHARLIER, premier agent spécialisé principal à l'Université de Liège.

Bruxelles, le 11 février 2014.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-Cl. MARCOURT